



Fonctionnement de la restauration 2026/2027

MAJ 05/05/2026

L'établissement propose un Self (restaurant en libre-service) et une Cafétéria (avec possibilité de Click & Collect), ouverts du lundi au vendredi.

Chaque lycéen et étudiant recevra le jour de la rentrée une « carte de passage ».

La carte de passage permet aux demi-pensionnaires d'accéder au Self.

Elle est également le support du « porte-monnaie restauration » de l'élève, qui sert à payer la Cafétéria et les repas occasionnels au Self.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, la carte de passage sera remplacée et facturée 10 euros.

LE SELF

Deux formules sont proposées : externe ou demi-pensionnaire.

L'inscription en début d'année est un engagement annuel de la part des familles. Seul un motif impérieux pourra permettre un changement de formule en cours d'année, sous réserve d'acceptation exceptionnelle par l'établissement sur la base des justificatifs transmis.

La formule demi-pensionnaire implique un engagement de 1 à 5 jours fixes de restauration au Self par semaine.

Les familles ont jusqu'au 15/09 pour choisir la formule de leur enfant : les consommations du 01/09 au 15/09 seront rétroactivement intégrées à la formule choisie.

L'inscription se fait dans Ecole Directe.

Les tarifs demi-pensionnaire ci-dessous sont établis pour l'année scolaire et tiennent compte de l'agenda de chaque niveau (stages, dates de sorties de fin d'année,...)

Les formules demi-pensionnaire sont facturées fin septembre pour toute l'année avec la scolarité et prélevées en 9 fois avec la scolarité également.

Un élève externe peut déjeuner à son gré au Self. Sans réservation, le repas est alors dit « occasionnel ». Il est facturé 8,50 euros. Si l'élève réserve son repas occasionnel la veille (avant minuit) via Ecole Directe, (il s'agit alors d'un repas « occasionnel réservé »), il bénéficie d'un tarif à 8,00 euros. Dans les 2 cas, le paiement se fait via le porte-monnaie restauration de l'élève.

Un élève demi-pensionnaire peut prendre un repas supplémentaire « occasionnel » ou « occasionnel réservé » dans les mêmes modalités et conditions que les externes (paiement via le porte-monnaie restauration).

Le tarif demi-pensionnaire est préférentiel ; les repas non pris ne seront pas remboursés à l'exception :

- des voyages scolaires organisés par l'établissement ;
- des sorties pédagogiques d'une journée complète organisées par l'établissement ;
- des absences maladie d'au moins 5 jours de classe consécutifs, uniquement sur demande écrite de la famille auprès de la Comptabilité (mail à comptabilite@talensac.com) avec justificatif médical à l'appui.

Nota : une modification d'emploi du temps ou une absence sur une journée prévue au forfait n'entraînent pas de remboursement du repas non pris.

Les voyages scolaires et sorties pédagogiques doivent être indiquées à la Comptabilité par les responsables pour saisie des remboursements par cette dernière.

Dans les cas autorisés, le remboursement se fait en créditant le porte-monnaie restauration de l'élève.

Les stages et les fins d'année précoces sont pris en compte dans les tarifs des forfaits. Donc ils ne donnent pas lieu à remboursement car ils sont déjà déduits du tarif. Les dates de stages et fins d'années sont saisies dans Charlemagne par la Comptabilité pour blocage du passage en forfait pendant cette période. Si l'élève se présente, il paiera le prix « occasionnel ».

Les journées pédagogiques, les ponts et les jours fériés sont pris en compte dans le calendrier théorique (= 174 repas dans l'année), sans qu'il n'en soit tenu compte pour différencier les formules 1 à 5 jours.

Rappel : le solde du porte-monnaie restauration (négatif ou positif) sera régularisé en fin d'année scolaire et fera l'objet d'un dernier relevé de frais annexes avec un prélèvement ou un virement au 10 juillet 2027.

Les étudiants du SUP peuvent avoir le statut de demi pensionnaire avec forfait, même si cela ne figure pas clairement dans la communication externe. Ils n'ont qu'à en faire la demande via les responsables pédagogiques.

LA CAFETERIA avec CLICK & COLLECT

Nota : La cafétéria est ouverte à tous les lycéens, tous les jours.

La fonction CLICK & COLLECT se trouve dans l'appli Ecole Directe.

Remarque importante : le CLICK & COLLECT ne peut être payé qu'avec le porte-monnaie restauration. Il n'est pas possible de faire du CLICK & COLLECT avec un paiement en CB sur le TPE.

Les menus de la Cafétéria apparaissent dans Ecole Directe.

La commande doit être passée le jour même avant 8h25.

Le Click & Collect ne concerne que les formules (Gourmande et Express) et les sandwiches. Il ne concerne pas les autres articles (viennoiseries, chips, boissons,...)

Au moment de la commande, le logiciel vérifie que le solde du porte-monnaie restauration est suffisant. Aucune commande ne sera prise en compte si le porte-monnaie restauration présente un solde insuffisant.

Le débit du porte-monnaie restauration a lieu au moment du retrait à la Cafétéria. Les commandes non retirées sont débitées du porte-monnaie restauration le lendemain (par la Comptabilité).

Le retrait se fait en présentant la carte de passage.

L'accès à la Cafétéria sans le Click & Collect est toujours possible, mais la disponibilité des produits n'est pas garantie.

Le coût d'utilisation du CLICK & COLLECT par Charlemagne est de 0,10 € par commande (et non par article).

Rappel : Aucun achat possible à la Cafétéria si le porte-monnaie est dans le rouge. L'élève doit alors aller au Self.

CAFETERIA DU SUP

Réouverture 09/2026

Avec du personnel API compétent.

Valider l'offre (attrayante) avec API.

Accepter l'offre API sans engagement de durée. (Florence reste à la Cafet du Lycée jusqu'à la Toussaint)

Point à faire à la Toussaint.

Avec un TPE.

Click & Collect possible.

Le TPE

Utilisable uniquement par les étudiants à la cafétéria sans le CLICK & COLLECT et avec un minimum d'achat de 2 euros. (Rappel : le CLICK & COLLECT ne peut être payé que par le porte-monnaie restauration alimenté via Ecole Directe)